



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/C.6/51/L.21
27 novembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
SIXIÈME COMMISSION
Points 150 et 116 de l'ordre du jour

RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES
ET DU RAFFERMISSEMENT DU RÔLE DE L'ORGANISATION

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997

Incidences sur le budget-programme du projet
de résolution A/C.6/51/L.20

État présenté par le Secrétaire général conformément
à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée
générale

1. Le présent état est destiné à faciliter les travaux de la Sixième Commission et ne mentionne pas les incidences du projet de résolution sur le programme, qui normalement seraient présentées en même temps que ses incidences financières.

A. Demande formulée dans le projet de résolution

2. Aux termes du paragraphe 2 du projet de résolution A/C.6/51/L.20, l'Assemblée générale déciderait que le Comité spécial tiendra sa prochaine session du 27 janvier au 7 février 1997.

B. Corrélation entre la demande formulée
et le programme de travail approuvé

3. La demande ci-dessus relève du chapitre 26E (Services de conférence) du budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997.

C. Activités prévues pour donner suite
à la demande formulée

4. Le Secrétariat fournirait des services au Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation pour la réunion qu'il tiendrait du 27 janvier au 7 février 1997.

D. Dépenses supplémentaires calculées
sur la base du coût intégral

5. Les dépenses au titre des services de conférence nécessaires pour la réunion du Comité spécial, calculées sur la base du coût intégral, sont estimées à 288 900 dollars, compte tenu des hypothèses ci-après :

a) Comme prévu dans le projet de résolution, le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation se réunirait pendant deux semaines, du 27 janvier au 7 février 1997;

b) Il tiendrait deux séances par jour (une le matin et une l'après-midi), pour lesquelles il aurait besoin de services d'interprétation dans les six langues officielles. La documentation (10 pages avant la session, 30 pages pendant la session et 30 pages après la session) devrait également être établie dans les six langues officielles;

c) La réunion du Comité spécial s'ajouterait au calendrier des conférences et réunions approuvé pour l'exercice biennal 1996-1997. La question de savoir s'il serait possible de l'inscrire au calendrier des conférences de 1997 est à l'étude et devrait faire l'objet d'une recommandation de la Cinquième Commission à l'Assemblée générale à la session en cours.

E. Récapitulation

6. Si le projet de résolution A/C.6/51/L.20 était adopté, il en résulterait des dépenses supplémentaires d'un montant estimatif de 288 900 dollars, se répartissant comme suit :

Dépenses au titre des services de conférence

(En dollars des États-Unis)

Documentation présession	12 600
Service des réunions	201 700
Documentation de session	40 700
Documentation postsession	33 900
	288 900
Total	288 900

7. La Cinquième Commission examinerait ces prévisions de dépenses en décembre 1996, dans le cadre du premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997 et, à cette occasion, elle déterminerait s'il est possible d'ajouter cette réunion au calendrier des conférences de 1997.
